

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absent : J-F. MARY

27. Désignation des représentants de la collectivité à la commission locale d'évaluation du transfert de charges de Sète Agglopôle Méditerranée

Suite aux élections du 15 mars 2020 et au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation du Transfert des charges (C.L.E.T.) de Sète Agglopôle Méditerranée.

Cette commission est chargée chaque année d'évaluer les nouveaux transferts de compétence à l'agglomération et de calculer au plus juste l'attribution de compensation versée par Sète Agglopôle Méditerranée aux communes membres.

Le Conseil municipal doit chaque année donner son accord sur les évaluations proposées par la C.L.E.T.

Il appartient au conseil municipal :

De désigner Leslie DELAITE comme représentant de la commune au sein de la C.L.E.T.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, Abstention 5)

Désigne Leslie DELAITE comme représentant de la commune au sein de la C.L.E.T.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

